

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 5 novembre 2010

Service instructeur
Langue et Culture régionales

N° CP-2010-13-8-5

Service consulté

**PROGRAMME E 258
LANGUE ET CULTURE REGIONALES
PROJET D'AVENANT MODIFICATIF 3-2010 A LA CONVENTION
AVEC L'ECOMUSEE D'ALSACE PORTANT SUR UN EXEMPLE DE
SIGNALETIQUE MUNICIPALE BILINGUE.**

Résumé : *Le 23 novembre 2007, la commission permanente, a adopté un projet d'ensemble mettant en valeur, à l'Ecomusée, la langue régionale d'Alsace et sa présence dans la vie publique grâce à une signalétique « municipale bilingue exemplaire ».*

La mise en oeuvre nécessite une prolongation des délais d'exécution des travaux jusqu'en 2011. Un troisième avenant à la convention de financement est proposé à la commission permanente à cet effet.

Par délibération du 23 novembre 2007, la Commission Permanente a approuvé le projet valorisant la langue régionale d'Alsace grâce à une signalétique bilingue modèle pour les communes, installée à l'Ecomusée. La convention de financement a été signée en décembre 2007.

La signalétique bilingue (français/Hochdeutsch/dialectes alsaciens ou parlers romans) est déjà pour l'essentiel mise en place dans l'Ecomusée. Il reste à réaliser en fin 2010 une mise en scène des différents textes de présentation et d'explication de cette signalétique dans la maison dite de Riquewihr

Deux avenants à la convention initiale entre l'Ecomusée et le Département relative à la signalétique bilingue modèle pour les communes d'Alsace ont été adoptés en Commission Permanente les 7 novembre 2008 et 6 novembre 2009, puis régularisés.

Un troisième projet d'avenant est soumis à notre assemblée. En application de ce document modificatif, la mise en place complète de la signalétique pourra être achevée en fin 2010 et le versement du solde de la subvention sera possible en 2011.

Il conviendrait à la Commission permanente :

- de se prononcer sur cet avenant et d'autoriser le Président à le signer,

- d'autoriser la prolongation de la durée de validité de la subvention jusqu'au 31 décembre 2011.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke that extends to the right.

Charles BUTTNER

**AVENANT N°3-2010 A LA
CONVENTION DE FINANCEMENT
PORTANT SUR LA SIGNALÉTIQUE BILINGUE A L'ECOMUSEE**

Entre

LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN, représenté par le Président du Conseil Général dûment habilité par délibération de la Commission Permanente en date du 5 novembre 2010

Et

L'ASSOCIATION DE L'ECOMUSEE D'ALSACE, Chemin du Grosswald à Ungersheim, représentée par son Président Monsieur Jacques RUMPLER, ci-après désignée par le terme l'Ecomusée.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1

Le dernier alinéa de l'article 4 relatif aux dispositions administratives et financières est modifié comme suit :

« L'Ecomusée devra produire un bilan définitif pour le 31 octobre 2011. »

Article 2

Le dernier alinéa de l'article 5 relatif aux modalités de paiement est modifié comme suit :

« Le solde sera versé sur production des pièces justificatives au plus tard pour le 31 août 2011 : il comprendra les copies des nouveaux bons de commande visés par le président de l'Ecomusée, le décompte financier de l'opération avec le relevé des paiements certifié par le trésorier de l'Ecomusée et les copies des factures acquittées et/ou les décomptes des entreprises ».

Article 3

L'article 6 relatif à la durée est modifié comme suit :

« La poursuite de la réalisation des travaux est estimée à 6 mois à compter du 30 novembre 2010. La présente convention reste valable durant toute la durée des obligations liées au versement des subventions. La durée de validité de l'aide pour l'investissement est prolongée jusqu'au 31 décembre 2011 ».

Article 4 :

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Fait à Colmar, le

Pour le Département du Haut-Rhin

Pour l'Association de l'Ecomusée d'Alsace

Le Président

Le Président

Jacques RUMPLER